

MAIRIE DE SAINT-GILDAS
CÔTES-D'ARMOR
22800



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 4 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GILDAS régulièrement convoqué le vingt-huit août deux mille vingt-six en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie.

Présents : Mme Carine MÉROT, Maire ; Mme Annie SIMON et M Yvon SÉRANDOUR, Adjointes ; M Franck PERRON, M Anthony TARDIVEL, Mme Léa DELISLE, M Bruno CRUCHET, Mme Béatrice CHAPELAIN LE CALVEZ, Mme Isabelle GARGENT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M Stéphane LE HÉGARATTE, Mme Marie LEPAGE

Date de la convocation : 28 août 2026
Date d'affichage : 8 septembre 2026

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mme Léa DELISLE

Délibération n° 2026-42

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT – ÉCOLE PUBLIQUE LE VIEUX BOURG

Madame le Maire informe,

Le Conseil Municipal que la commune est astreinte à participer aux frais de fonctionnement pour la scolarisation de 5 élèves à l'école publique de Le Vieux Bourg.

Le montant pour la période 2025-2026 s'élève à : 5 élèves x 1044.82 €
Soit un total de 5224.12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE**, de procéder au paiement des frais de fonctionnement scolaire qui lui incombe pour les élèves de l'école publique de Le Vieux Bourg.

Mme Le Maire,
Carine MÉROT